



PROJET D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE
DES FEMMES MEMBRES DES COOPÉRATIVES
DANS TROIS (03) RÉGIONS DU MAROC

Appel à manifestation d'intérêt
pour la sélection des coopératives féminines partenaires

Date limite de candidature : 18/04/2026 à 19h00

Contexte

Le projet Raidates, mis en œuvre par le Secrétariat d'État chargé de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire (SEAESS), Développement international Desjardins (DID), la Fondation OCP (FOCP), avec le soutien d'Affaires mondiales Canada (AMC), vise à renforcer l'autonomisation économique de 5000 femmes membres de 120 coopératives féminines, opérant dans des chaînes de valeur à fort potentiel de rentabilité et d'adaptation aux changements climatiques dans trois régions du Maroc :

- Drâa-Tafilalet
- Marrakech-Safi
- Guelmim-Oued Noun

Le projet offre un parcours entrepreneurial modulaire et personnalisé, des formations, du coaching, un accompagnement technique et en commercialisation, un appui à l'accès au financement, ainsi qu'un soutien pour l'adoption de pratiques innovantes d'adaptation aux changements climatiques.

Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt

Sélectionner 120 coopératives féminines partenaires dans les trois (03) régions cibles, présentant un potentiel de croissance et une forte motivation à s'engager dans un processus visant à renforcer leur leadership, leur rentabilité et leur adaptation aux changements climatiques.

Critères de sélection

Pour déposer leur candidature, les coopératives doivent satisfaire les critères suivants :

- Être une coopérative féminine, c'est-à-dire une coopérative dont la majorité des membres sont des femmes (plus de 70 %) ;
- Être légalement constituée dans le cadre de la loi 112.12 et avoir présenté un dossier complet (statuts, liste des souscripteurs, PV de constitution, attestation d'inscription au registre local des coopératives, bilan des deux dernières années d'activité) ;
- Opérer sur un territoire ciblé par le projet (Drâa-Tafilalet, Marrakech-Safi, Guelmim-Oued Noun) ;
- Justifier d'une ancienneté minimale de 3 ans ;
- Exercer une activité principale dans une chaîne de valeur à potentiel économique (agriculture, élevage, artisanat, services, tourisme). Les coopératives d'habitation sont exclues ;
- Être en activité de production et disposer d'un minimum d'activité économique démontrable (chiffre d'affaires) ;
- Faire preuve d'ouverture et de disponibilité pour s'engager dans un parcours entrepreneurial impliquant des formations, l'application de recommandations visant l'amélioration des pratiques, de la rentabilité et de l'adaptation aux changements climatiques ;
- Être disposée à adopter des pratiques résilientes face aux changements climatiques ;
- Être impactée, partiellement ou entièrement, par les effets des changements climatiques (rareté des matières premières, de l'énergie, disponibilité de l'eau, etc.) ;
- S'engager à fournir les informations nécessaires au suivi-évaluation pendant toute la durée du projet.

Avantages pour les coopératives sélectionnées

Les coopératives féminines sélectionnées bénéficieront :

- d'un parcours entrepreneurial complet, adapté à la situation de chaque coopérative ;
- d'un accompagnement technique ciblé, répondant aux besoins prioritaires des coopératives ;
- du renforcement des capacités de leurs membres ;
- des dispositifs visant à promouvoir l'inclusion financière et l'éducation financière des bénéficiaires ;
- de la possibilité de participer à des activités additionnelles : échanges, réseautage, commercialisation, hackathons ;
- de la mise à niveau des unités de production, selon le degré de maturité de la coopérative et en fonction de sa chaîne de valeur (appui technique, renforcement des compétences, accès au marché, certification, équipement, etc.).

Dossier de candidature

Les coopératives intéressées à déposer leur candidature doivent fournir les éléments suivants :

- Remplir le formulaire de candidature en ligne, accessible via le lien suivant : <https://forms.office.com/r/K3JAjWtLfY>
- Transmettre, par voie électronique à l'adresse suivante : info@did-rai dates.com, une copie du dossier légal de la coopérative comprenant :
 - Une copie légalisée des statuts ;
 - Une copie légalisée de la liste des souscripteurs ;
 - Une copie légalisée du procès-verbal de constitution ;
 - La liste des membres coopérateurs/coopératrices ;
- Une copie de l'attestation d'inscription au registre local des coopératives ;
- Les bilans moral et financier des deux dernières années ;
- Des photos ou une vidéo du local (infrastructures) ainsi que des activités de la coopérative.

Processus de sélection

Les dossiers de candidature reçus dans les délais impartis seront évalués selon des critères rigoureux en deux étapes :

- **Étape régionale de conformité administrative :**

Au niveau régional, les candidatures reçues feront l'objet d'une première analyse visant à vérifier l'éligibilité administrative des coopératives au regard des critères définis dans le présent appel à projets, ainsi que leur conformité à la législation en vigueur.

Une fois cette étape validée, les coopératives seront évaluées et classées selon leur degré d'adéquation avec les critères de sélection établis.

Processus de sélection (suite)

- Étape nationale de sélection des candidats retenus :

Au niveau national, un comité central composé des partenaires du projet procédera à la sélection finale. Cette sélection tiendra compte notamment des résultats de la présélection régionale, de la diversification des filières représentées, du potentiel d'innovation et de développement des coopératives, ainsi que de la représentativité régionale.

Avant la date limite de soumission des candidatures, des ateliers de sensibilisation et de mobilisation seront organisés dans chacune des trois régions concernées. Ces rencontres auront pour objectif de présenter le projet RAIDATES, d'en exposer les objectifs, les composantes et les opportunités offertes aux coopératives féminines bénéficiaires. Elles permettront également d'expliquer les modalités de participation et d'appui prévues dans le cadre du projet, de clarifier les critères d'éligibilité et le processus de sélection, ainsi que de répondre aux questions des participantes et de favoriser leur mobilisation autour de cette initiative.

Seules les coopératives retenues à l'issue du processus de sélection final seront contactées afin d'être informées de la validation définitive de leur candidature.

Dépôt des candidatures

Les coopératives intéressées sont appelées à manifester leur intérêt selon le calendrier suivant :

Date	Étape
27/03/2026	Lancement public de l'appel à manifestation d'intérêt
Du 06/04/2026 Au 10/04/2026	Atelier de sensibilisation et de mobilisation dans les trois (03) Régions cibles (Dates à préciser sur la page LinkedIn du projet Raidates) : https://www.linkedin.com/company/raidates/
18/04/2026	Date limite de dépôt des dossiers de candidature
24/04/2026	Annonce finale des résultats aux coopératives retenues

Pour toute demande de renseignements complémentaires ou participation aux ateliers de sensibilisation et de mobilisation, veuillez adresser votre demande conjointement aux deux adresses suivantes :

- josee.st-hilaire@did.qc.ca
- Rachid.atwani@ocpfoundation.org

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis à cette adresse électronique suivante contre un accusé de réception :

- info@did-raidates.com

PROJET D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE
DES FEMMES MEMBRES DES COOPÉRATIVES
DANS TROIS (03) RÉGIONS DU MAROC

Foire aux questions (FAQ)

Questions fréquentes relatives à l'appel à
manifestation d'intérêt – Projet RAIDATES

1. Qui peut déposer la candidature au nom de la coopérative ?

La candidature peut être déposée, dans les délais impartis, par la présidente, un membre du bureau ou toute personne dûment mandatée par la coopérative.

2. Quelles sont les régions couvertes par le projet ?

Le projet cible les régions suivantes : Drâa-Tafilalet, Marrakech-Safi et Guelmim-Oued Noun.

3. Pour quelles raisons ces trois régions ont-elles été retenues ?

Ces régions se caractérisent par une forte présence de coopératives féminines, une vulnérabilité accrue aux effets des changements climatiques, ainsi qu'un potentiel économique significatif au sein de plusieurs chaînes de valeur. Leur sélection s'inscrit par ailleurs en complémentarité avec d'autres programmes déployés dans d'autres régions.

Le choix des régions a également été conforté par les recommandations issues de l'étude socioéconomique de terrain réalisée en décembre 2025 par HEC Montréal et l'UM6P-ABS pour le compte du projet RAIDATES, portant sur la situation des coopératives féminines dans les trois régions ciblées. Les résultats de cette étude seront présentés publiquement dans chaque Région lors des ateliers de mobilisation qui seront organisés dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt.

4. Pourquoi le projet cible-t-il les coopératives féminines ?

Le projet cible les coopératives féminines afin de renforcer l'autonomisation économique de 5000 femmes, en contribuant à réduire les inégalités persistantes en matière d'accès aux ressources, au financement et aux opportunités économiques. Il vise également à valoriser le rôle des femmes dans les dynamiques économiques locales, à renforcer leurs capacités entrepreneuriales et à soutenir leur intégration durable dans des chaînes de valeur à fort potentiel.

5. Les coopératives mixtes ou masculines peuvent-elles postuler ?

La coopérative doit être à majorité féminine (au moins 70 % de femmes). La participation des hommes est admise, sous réserve du maintien de cette prédominance féminine.

6. Combien de membres doivent participer aux activités du projet ?

La participation de plusieurs membres est encouragée selon la nature de l'activité, sans qu'un nombre minimum ne soit imposé.

7. Quelle est la durée du projet ?

Le projet s'étend jusqu'en décembre 2030, avec un accompagnement pluriannuel adapté aux besoins de chaque coopérative.

8. Une coopérative récemment créée peut-elle participer ?

Une ancienneté minimale de trois ans est exigée. Cette condition permet de garantir que la coopérative dispose d'un niveau de maturité suffisant pour bénéficier pleinement de l'approche entrepreneuriale du projet. Ce programme complète d'autres initiatives dédiées aux structures émergentes.

9. Quelles sont les chaînes de valeur admissibles ?

Les secteurs concernés sont : agriculture, élevage, artisanat, services, éducation et tourisme. Les coopératives d'habitation sont exclues.

10. Quelles sont les composantes du projet Raidates ?

Le projet propose un accompagnement entrepreneurial et technique, ainsi qu'un appui à la mise à niveau des unités de production et de valorisation, en fonction des besoins prioritaires des coopératives. D'autres connexions pourront être établies avec l'intervention des acteurs locaux et des institutions financières.

11. Les coopératives doivent-elles payer pour participer ?

La participation est entièrement gratuite pour les coopératives sélectionnées.

12. Que signifie « mise à niveau » ?

Il s'agit d'un appui adapté aux besoins de la coopérative, pouvant inclure l'amélioration des processus de production et de valorisation, la certification, la formation ou encore l'accompagnement technique.

13. Que signifie « être impacté par les changements climatiques » ?

Cela se traduit notamment par la raréfaction des ressources (eau, matières premières, énergie), une baisse de productivité ou des perturbations des activités économiques.

14. Que faire si la coopérative a un faible chiffre d'affaires ?

Elle peut tout de même postuler, à condition d'être active et de présenter un potentiel de croissance.

15. Où se dérouleront les formations ?

Les formations seront organisées dans les régions concernées ou dans les locaux de l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P).

16. Que faire si certains documents légaux sont manquants ?

Selon la nature des pièces manquantes, un délai pourra être accordé afin de permettre à la coopérative de régulariser sa situation.

17. Pourquoi fournir des photos ou des vidéos ?

Ces éléments permettent de mieux comprendre les infrastructures et les activités de la coopérative, et de vérifier son niveau d'activité.

18. Combien de coopératives seront sélectionnées ?

Au total, 120 coopératives seront sélectionnées dans les trois régions ciblées.

19. Comment les coopératives seront-elles sélectionnées ?

La sélection se fera sur la base de critères d'éligibilité et d'évaluation définis dans l'appel à manifestation d'intérêt, incluant notamment la conformité administrative, le potentiel économique, le niveau d'activité et la motivation à s'engager dans le programme.

20. Le projet accompagne-t-il toutes les coopératives candidates ?

La participation au projet n'est pas automatique. Seules les coopératives répondant aux critères d'éligibilité et sélectionnées à l'issue du processus d'évaluation bénéficieront de l'accompagnement proposé.

Toutefois, une liste d'attente sera constituée. Celle-ci permettra de remplacer, le cas échéant, les coopératives désistantes ou ne pouvant poursuivre leur engagement.

21. Les GIE et les unions de coopératives sont-ils éligibles à la participation à l'appel à manifestation d'intérêt du projet Raidates ?

Oui, les GIE et les unions de coopératives féminines sont éligibles à la participation à l'appel à manifestation d'intérêt du projet Raidates.

Toutefois, une même coopérative ne peut pas bénéficier du projet à double titre, à la fois en tant que coopérative individuelle et en tant que membre d'un GIE ou d'une union. Elle devra donc choisir une seule forme de participation afin de garantir une répartition équitable des opportunités.

22. Le projet prévoit-il un accompagnement personnalisé ?

Oui. L'accompagnement sera adapté au niveau de maturité, aux besoins spécifiques et au secteur d'activité de chaque coopérative.

23. Le projet couvre-t-il les zones rurales et urbaines ?

Oui. Le projet s'adresse aux coopératives opérant aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain dans les régions ciblées.

24. Le projet facilite-t-il l'accès au marché ?

Oui. Le projet prévoit des actions visant à améliorer l'accès au marché, notamment à travers le réseautage, l'intercoopération, la mise en relation avec des partenaires et le renforcement des capacités commerciales.

25. Comment obtenir plus d'informations ou poser une question ?

Les coopératives peuvent contacter l'équipe du projet via les deux adresses électroniques dédiées :

- josee.st-hilaire@did.qc.ca
- Rachid.atwani@ocpfoundation.org

ou participer aux ateliers de mobilisation organisés dans les régions.

26. Que faire si le lien du formulaire de candidature ne fonctionne pas ?

Le formulaire est accessible via deux possibilités :

- Un lien direct : <https://forms.office.com/r/K3JAjWtLfY>
- Un Code QR :



En cas de difficulté d'accès au formulaire en ligne, nous vous invitons à vérifier votre connexion internet, à essayer d'ouvrir le lien depuis un autre navigateur ou un autre appareil. Si le problème persiste, veuillez contacter l'équipe du projet à l'adresse suivante : info@did-raidates.com afin de recevoir une assistance.

27. Que faire si les éléments du dossier légal de la coopérative sont volumineux ?

Si les éléments du dossier légal de la coopérative sont volumineux, plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- Compresser les documents en un fichier ZIP afin de réduire leur taille ;
- Regrouper les pièces en un seul fichier PDF optimisé ;
- Scinder le dossier en plusieurs fichiers distincts et clairement nommés ;
- Utiliser un lien de téléchargement (Google Drive, WeTransfer, etc.)

Dans tous les cas, veillez à ce que les documents restent lisibles, complets et bien structurés.

28. Comment seront affichés les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ?

Les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt seront communiqués aux coopératives retenues à l'issue du processus de sélection par email.

Seules les coopératives sélectionnées seront contactées directement. Une liste d'attente sera également établie afin de remplacer, le cas échéant, les coopératives désistantes ou finalement injoignables.

La présente FAQ sera enrichie progressivement à partir de vos questions et partagée régulièrement via la page LinkedIn du projet Raidates.